

Referred.

On motion of Mr. Viger, seconded by Mr. Panet,
Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons and papers.

Ordered, That Mr. Viger, Mr. Taschereau, Mr. Cuvillier, Mr. Borgia, and Mr. Vanselson, do compose the said Committee.

Instruction to the Committee.

Mr. Taschereau moved, seconded by Mr. Davidson, that it be instruction to the said Committee to enquire what are the Laws and Usages of Great Britain, and of the British Colonies, relatively to Judges, who, at an advanced age, and after long services, are desirous of retiring.

The House divided upon the question :

Yeas 13

Nays 5

So it was carried in the affirmative, and
Ordered, accordingly.

Petition of J. A. Bouthillier.

Mr. Taschereau read in his place a Petition from Jean Antoine Bouthillier, Esquire, Returning Officer for the County of Quebec, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. Taschereau informed the House, that His Excellency the Governor in Chief, being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read ; setting forth, That on the twenty-sixth of June, one thousand eight hundred and seventeen, the Petitioner was appointed a Returning Officer for the County of Quebec, for the Election of a Member in the room of Peter Brehaut, Esquire, deceased. That after the formalities required by the Act of the forty-seventh Geo. III. Chapter Sixteenth, the Petitioner proceeded, on the twenty-fifth July, to the said Election. That on the said day a Riot having taken place, the Petitioner was under the necessity of adjourning the Poll, and in the mean time applied to the Head Constable for some assistance, upon which he sent a few Constables to the place of Election. That on Monday the twenty-eighth, a new Riot taking place, the Petitioner applied for additional assistance from the Head Constable, who sent a few more Constables, with whose assistance he succeeded in continuing the Election. That the Petitioner has since received an Account from the Constables, and the Carters who conveyed them to the place of Election, amounting to seventy pounds currency. The Petitioner having applied to His Excellency the Governor in Chief, the Account was referred to the Executive Council, who disallowed it, "there being no such expenses provided for by Law." Therefore the Petitioner prays, that the House will do thereon, as to its wisdom may seem meet.

On motion of Mr. Taschereau, seconded by Mr. Bellet,

Referred.

Resolved, That the said Petition be referred to the Committee appointed to report the amendments to be made to the Act concerning Returning Officers.

Petition of St. Eustache, in opposition to Labrie's Bridge.

A Petition from the Inhabitants residing above the Village of Saint Eustache, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Taschereau, and the same was received and read ; setting forth, That the erection of a Bridge across the Rapid at the issue of the Lake of the Two Mountains, in the River Jésus, as prayed for by Eustache Nicolas Lambert Dumont, Esquire, Seigneur of St. Eustache, would prove very beneficial to them, and to all the inhabitants above the Village of St. Eustache, on many accounts ; because the Road is finer, especially in the Spring and Fall ; the crossing at the extremity of the Ile Jésus, from above, is very short, being of not more than forty arpents, or thereabouts ; that this is proved by the circumstance of the Upper Ferry, established more than fifty years since, having constantly been maintained, notwithstanding the competition produced by the Ferries established lower down, and especially that at the Village of Saint Eustache, near the Church ; that the number of persons using the Upper Ferry at present, exceeds

Référé.

Sur Motion de Mr. Viger, secondé par Mr. Panet,
Résolu, Que ladite Pétition soit référée à un Comité de Cinq Membres, pour faire rapport sur icelle, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes et papiers.

Ordonné, Que Mr. Viger, Mr. Taschereau, Mr. Cuvillier, Mr. Borgia et Mr. Vanselson composent ledit Comité.

Instruction sur Comité.

Mr. Taschereau a proposé, secondé par Mr. Davidson, Qu'il soit une Instruction audit Comité d'enquérir des Lois et Usages de la Grande-Bretagne et des Colonies Britanniques, à l'égard des Juges qui après un certain âge et un certain tems de Service se retirent.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour 13

Contre 5

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et
Ordonné, en conséquence.

Mr. Taschereau a lu à sa place, une Pétition de Jean Antoine Bouthillier, Ecuyer, Officier Rapporteur pour Comté de Québec, dont le nom y est soussigné.

Pétition de J.A. Bouthillier.

Après quoi Mr. Taschereau a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur en Chef étant informé de l'objet de ladite Pétition, consent à ce que la Chambre procède sur icelle, ainsi qu'elle jugera convenable.

Et alors ladite Pétition a été reçue et lue ; exposant, Que le vingt-six Juin dernier, le Pétitionnaire a été nommé Officier Rapporteur pour le Comté de Québec, pour l'Election d'un Membre, à la place de Peter Brehaut, Ecuyer, décédé. Qu'après les formalités requises par l'Acte de la quarante-septième Geo. III. Chapitre seize, le Pétitionnaire a commencé l'Election le vingt-cinq Juillet. Que le même jour y ayant eu une émeute, le Pétitionnaire s'est trouvé dans la nécessité d'ajourner le Poll, et dans l'intervalle il s'est adressé au Grand Connétable pour avoir de l'assistance, et il lui a été envoyé quelques Connétables au lieu de l'Election. Que Lundi, le vingt-huit, y ayant eu une nouvelle émeute, le Pétitionnaire s'est de nouveau adressé au Grand-Connétable, qui lui a envoyé quelques Connétables de plus, avec l'assistance desquels il a réussi à continuer l'Election. Que le Pétitionnaire a reçu depuis un Compte des Connétables et des Charretiers qui les ont transportés, lequel Compte se monte à soixante et dix Livres courant. Que le Pétitionnaire s'étant adressé à Son Excellence le Gouverneur en Chef, ledit Compte a été référé au Conseil Exécutif, qui l'a rejeté, "la Loi ne pourvoyant point à de pareilles dépenses." C'est pourquoi le Pétitionnaire prie humblement la Chambre de prendre sa présente Requête en considération, et de faire sur icelle ce que, dans sa sagesse, elle jugera convenable.

Sur Motion de Mr. Taschereau, secondé par Mr. Bellet,

Résolu, Que ladite Pétition soit référée au Comité nommé pour faire rapport des Amendemens à l'Acte concernant les Officiers Rapporteurs.

Référé.

Une Pétition des Habitans résidant au dessus du Village de St. Eustache, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Taschereau, laquelle a été reçue et lue ; exposant, Qu'un Pont érigé sur le Rapide qui fait la décharge du Lac des Deux Montagnes, dans la Rivière Jésus, tel que demandé par Eustache Nicolas Lambert Dumont, Ecuyer, Seigneur de St. Eustache, seroit très-avantageux aux Pétitionnaires et à tous les Habitans au dessus du Village St. Eustache, pour plusieurs raisons ; parceque le Chemin est plus beau, surtout dans les Saisons du Printemps et de l'Automne ; que la traverse du bout de l'Ile Jésus d'en haut est très-courte, n'étant que de quarante arpens à peu près ; que preuve de ceci, l'ancienne traverse d'en haut, établie depuis plus de cinquante ans, s'est toujours maintenue malgré la compétition des traverses d'en bas, et notamment celle du Village près de l'Eglise St. Eustache ; qu'actuellement il y a plus de monde qui traverse à la Traverse d'en haut, qu'à celle du Village. Plusieurs Voyageurs et même des Charretiers, ont traversé sur les Chalans

Pétition de St. Eustache en opposition au Pont de Labrie.